



Mesures compensatoires au passage de la canalisation de gaz « Artère du Mâconnais »

Ruisseau de la Verrerie à Ciry-le-Noble : des arbres pour les écrevisses

Introduction

La canalisation de gaz « Artère du Mâconnais », posée en 2010, a traversé un grand nombre de cours d'eau en Saône-et-Loire. De tels travaux engendrent nécessairement des impacts sur les milieux aquatiques traversés dont certains ne peuvent être évités. GRT Gaz a donc proposé de compenser ces impacts par la mise en place de mesures compensatoires visant à restaurer les cours d'eau traversés et a chargé la Fédération de pêche de les mettre en place.

Une étude préalable a permis d'identifier plusieurs cours d'eau très sensibles, dont le ruisseau de la Verrerie à Ciry-le-Noble, en raison de la présence d'une population d'écrevisse à pieds blancs, une espèce d'intérêt patrimonial fort. La fédération a ensuite proposé et mis en œuvre différents aménagements améliorer l'habitat du ruisseau pour cette espèce.

Contexte

Le ruisseau de la Verrerie est un petit cours d'eau de 3.8 km qui prend sa source au lieu-dit « la Verrerie » à Ciry-le-Noble et qui se jette dans le Taron sur la même commune. Son bassin versant, d'une superficie de 6.2 km² culmine à 421 m d'altitude.

Selon la base Corine-Land-Cover, l'occupation du sol de ce bassin se partage essentiellement entre des prairies dédiées à l'élevage (55 % du territoire) et des forêts de feuillus (43 %).

L'urbanisation est quasi-nulle et se limite à quelques maisons isolées. Les zones de cultures sont elles aussi disséminées et concernent des parcelles de petites tailles.

Le ruisseau de la Verrerie est un cours d'eau du domaine privé classé en seconde catégorie piscicole. Il est inclus dans la ZNIEFF de type II n°0012 « Charollais ».

L'étude préalable visant à rechercher les perturbations présentes sur le ruisseau de la Verrerie a permis d'identifier deux principales causes de dégradations de la population d'écrevisses :

- l'absence de ripisylve en zone prairiale : la ripisylve a été supprimée sur la quasi-totalité des prairies du tronçon étudié (cf. Carte n°1 et Photo n°1). Les arbres constituent pourtant des abris essentiels pour la faune piscicole et astacicole (racines, branchages, ...). En outre, ils contribuent au maintien et à la protection des berges et du lit mineur des cours d'eau.
- le piétinement par les bovins : le piétinement du lit et des berges du ruisseau de la Verrerie par les bovins est généralisé dans les secteurs de prairies (cf. Carte n°1 et Photo n°2). Ce piétinement est responsable de la destruction des berges, de la mise en suspension de particules fines, ... Il est favorisé par l'absence d'arbres et de clôture en bord de cours d'eau.

Les travaux proposés visent donc à reconstituer la ripisylve du ruisseau de la Verrerie.



Photo n° 1 : Illustration de l'absence de ripisylve sur le ruisseau de la Verrerie dans les prés du Breuil (Ciry-le-Noble)



Photo n° 2 : Illustration du piétinement du cours d'eau par les bovins au niveau du « Bois de la Goutte » (Ciry-le-Noble)

Le projet retenu et validé par les locataires et les propriétaires a consisté en la plantation de 30 arbres (aulne glutineux et frêne commun) répartis le long de ce cours d'eau sur les deux parcelles concernées. Les plants choisis ont été des baliveaux âgés de 3 ans minimum, de taille comprise entre 175 cm et 250 cm. Sur chaque plant, des protections individuelles pour limiter l'abrutissement par le bétail ont été mises en place.

L'entreprise Potignon basée à Ciry-le-Noble a réalisé les travaux au cours du mois de mars 2013.



Photographies n°3 et 4 : arbres plantés le long du ruisseau de la Verrerie

Conclusion :

Les travaux réalisés sur le ruisseau de la Verrerie ont permis de planter 30 arbres le long du ruisseau de la verrerie à Ciry-le-noble. Cette action permettra à terme de diversifier les habitats du ruisseau et d'apporter un ombrage plus important. Le projet retenu est moins ambitieux que le projet initial mais il devrait quand même améliorer la qualité du ruisseau pour l'écrevisse à pied blancs sur un linéaire de 400 m.

L'animation et le suivi des travaux ont été réalisés par la fédération de pêche. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Potignon. L'ensemble de l'opération a été entièrement financé par GRT GAZ.